

Réduisez l'assurance de votre crédit, pas votre train de vie !

Jusqu'à 19 000 € d'économies (1) en changeant d'assurance emprunteur.

Changez librement à tout moment : c'est sans frais de transfert et Generali s'occupe de tout !

Bonus : Pour tout contrat d'assurance emprunteur souscrit, jusqu'à - 25% (2) sur votre future assurance habitation Generali*.

Generali, assurer votre crédit, votre habitation, votre famille, vos vies.

Demandez un devis.

Informations non-contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

** offre réservée aux nouvelles souscriptions pour les (co)propriétaires occupants ou non occupants d'une résidence principale ou secondaire.*

(1) Par exemple : 19 476,83 € d'économies réalisées au terme du contrat par un couple de 41 ans, non-fumeur, qui emprunte 269 262 € sur 300 mois à un taux d'intérêt de 2,84 % avec une date d'effet au 28 mars 2023 et une quotité de 100% chacun. Dans le cadre de la loi Lemoine, la reprise du contrat emprunteur par Generali Vie, se fait au 1er février 2024 pour un capital restant dû de 261 757 € sur 288 mois.

(2) Offre valable pour la souscription d'une affaire nouvelle du contrat L'Habitation Generali seulement si le bénéficiaire de l'offre est déjà titulaire d'un contrat Novità Emprunteur et sous réserve que le contrat L'Habitation Generali respecte les conditions d'éligibilité du pack (offre ouverte aux propriétaires, co-propriétaires et propriétaires non-occupants d'une résidence principale ou secondaire). Cette offre est valable pour tous les nouveaux clients mais aussi pour tout client déjà détenteur d'un contrat Novità Emprunteur. Cette réduction cessera d'être appliquée à l'échéance anniversaire si le contrat Novità Emprunteur est résilié ou si un avenant sur le contrat L'Habitation Generali a pour conséquence que ce contrat n'entre plus dans les contrats éligibles mentionnés ci-dessus. La suppression de la réduction ne constitue pas une majoration de tarif au sens des dispositions générales du contrat. L'offre est valable dès la date de souscription du contrat emprunteur et non cumulable avec d'autres promotions.